

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 2 juillet 2021

Urbanisme

Permis de construire :

TOURNISSA Pascal	Construction d'une véranda	6 impasse Thalangin
LAMBERT Éric et FREROT Sandrine	Modification permis de construire	1 rue de Muty
MERIALDO Nicolas et MOUGIN Charline	Modification permis de construire	23 Grande rue

Déclarations préalables :

VANNIER Sébastien	Construction d'une piscine hors sol	8 rue du Château
BELIARD Etienne	Panneaux photovoltaïques sur bâtiment agricole	Granges de Vienney

Forêt

- Travaux 2021 (parcelles 13, 14-15 et 36-37) :
Les entreprises retenues sont : NJC Forêt pour les travaux mécanisés
DEVAUX Pascal pour les travaux manuels
- Motion des communes forestières : le futur contrat Etat - ONF prévoit la suppression de 475 emplois et sollicite un soutien financier supplémentaire des communes forestières qui conduirait au doublement des frais de gardiennage qui sont actuellement de 12 % sur toutes les ventes. Le Conseil municipal décide de signer et d'adresser aux ministères concernés la motion proposée par l'association des communes forestières du Doubs qui refuse l'application de ces nouvelles décisions.
- Vente Ruchet : suite à un droit de préférence de la commune sur la vente de la parcelle boisée C 207 pour un montant de 2 000 € d'une contenance de 67 a 91 ca, le Conseil municipal décide d'acquérir cette parcelle au prix fixé.



Stockage de bois

Il est rappelé qu'il est dangereux d'approcher ou d'escalader les piles de bois, risques de chute.
De plus, l'ONF nous a informé que ces bois ont été traités (produit nocif).

Terrains communaux

Lotissement de la Corvée : Le Conseil municipal décide de vendre les 4 derniers lots aux personnes et conditions suivantes :

Lot	Noms	Parcelle	Superficie (m ²)	Montant HT (62 € le m ²)
1	KALI Mathias et LECOQ Laura	ZE 334	612	37 944 €
2	BOISSON Maxime et SANCEY RICHARD Ludovic	ZE 335	787	48 794 €
5	MICHELAGNOLI Arnaud et GAILLARD Valérie	ZE 338	738	45 756 €
11	MOREL Sandrine	ZE 344 et 349	748	46 376 €

Projet de salle

Les commissions d'appel d'offres et bâtiments communaux ont décidé de faire retravailler l'esquisse proposée par l'architecte, en effet le montant prévisionnel ne correspond pas au programme défini.

Taxe de séjour

La commune de Naisey-les-Granges a instauré la taxe de séjour sur sa commune le 2 juin 2017. Compte tenu de cette décision et de la délibération de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs en Conseil communautaire du 28 juin 2021, l'autorisant à mettre en place la taxe de séjour sur son territoire, le Conseil municipal refuse de transférer cette taxe et décide de conserver l'encaissement de celle-ci.

Tous gîtes ou meublés de tourisme, qui accueillent temporairement des touristes ou des professionnels, doivent être déclarés en mairie. Les taux appliqués sur le territoire de la commune sont consultables sur le site « taxesejour.impots.gouv.fr ».

Ecole

L'éducation nationale maintient la suppression d'une classe, un comptage sera effectué le jour de la rentrée pour entériner ou modifier cette décision.

Les nouvelles inscriptions sont toujours possibles en s'adressant à la mairie.

Le groupe scolaire Guillaume ALDEBERT accueillera à la prochaine rentrée M. Emeric BETARD (directeur), Mme Aurélie MOURRA et Mme Astrid URBEN (professeurs des écoles).

Tous nos remerciements à Mme ROBERT, directrice, pour son engagement et son sens de l'organisation, à Mme FARROUELLE et M. BONTEMPS, pour leur travail accompli auprès des enfants.

Bibliothèque

Après de longues années de bénévolat, Mme Nelly DUREZ a décidé de cesser son activité, le Conseil municipal la remercie pour son investissement dans la gestion de la bibliothèque.

Les personnes intéressées pour participer à la nouvelle organisation sont les bienvenues.

Dates à retenir

- **du 10 au 13 juillet** fermeture du secrétariat de mairie
- **du 19 au 31 juillet** fermeture de l'agence postale communale
- **mardi 10 et samedi 14 août** fermeture du secrétariat mairie
- **15 août** pas de brocante cette année
- **du 16 au 21 août** fermeture de l'agence postale communale
- **du 23 au 28 août** fermeture du secrétariat mairie
- **à partir du 2 septembre** vente de cartes avantages jeunes saison 2021-2022 aux jeunes du village de moins de 30 ans, au prix de 6 € (pas de réservation)
- **3 septembre** prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Objets trouvés



Une paire de lunettes de vue a été trouvée le mardi 8 juin à 12 h devant l'église

Un téléphone portable a été trouvé devant le magasin « La Vie Claire » à Saône et déposé dans la boîte aux lettres de la mairie.



Ces objets sont à récupérer à la mairie.

BIEN VIVRE DANS NOTRE VILLAGE

Nuisances sonores



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, sont autorisés :

du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 19h30

samedi : 9h à 12h et 15h à 19h30

dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit

Article R623-2 du Code Pénal infraction de 3^{ème} Classe (68€)

Déjections d'animaux



Les abords des vestiaires du foot, de la fromagerie et de l'agence postale ont été la cible de chiens, soit errants, soit tenus en laisse. Bien d'autres endroits également sont souillés par les déjections d'animaux.

Article R 632-1 du Code Pénal infraction de 2^{ème} Classe (35€)

Tailles de Haies



Les propriétaires sont tenus de laisser libre l'accès au trottoir bordant leur propriété, un effort est demandé (rue des Vergers – rue de la Vigne – rue de Muty) pour la sécurité des piétons.

La procédure qui suivra sera : la mise en demeure puis l'intervention d'une entreprise facturée au riverain concerné.

Stationnements sur les trottoirs



L'article R417-11 du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique. De fait, c'est verbalisable. L'amende s'élève à **135 euros** pour les voitures et à 35 euros pour les deux-roues et trois-roues. Il est demandé aux coutumiers du fait de penser aux autres.

« Le concours de la gendarmerie sera sollicité pour toutes ces incivilités »

Le maire et le Conseil municipal souhaitent de bonnes vacances à tous les Naiséennes et Naiséens

MOT DU MAIRE

Naiséennes, Naiséens,

Comme nous avons pu l'entendre et le constater pendant cette longue période sanitaire difficile, la vie dans nos campagnes est très prisée par les urbains. Ceci pour la qualité de vie qui est la nôtre, notre tranquillité et le bien être qui en découle.

Malheureusement, certains d'entre nous troublent ce privilège en prenant de très mauvaises habitudes, ne respectant pas les règles qui doivent s'appliquer à toute communauté, afin de bien vivre ensemble.

Le non-respect de ces règles tels que : le brûlage, la tonte de la pelouse, l'utilisation d'engins à moteur pour les travaux en dehors des heures fixées par l'arrêté préfectoral, ainsi que tous les bruits à des heures tardives, pouvant nuire à la tranquillité des voisins, crée de plus en plus de tension et d'interventions auprès du maire, sous différentes formes.

Je vous demande de bien vouloir **RESPECTER CES RÈGLES**.

Je veux attirer votre attention sur les signalements qui me sont faits. En règle générale, je suis interpellé par téléphone ou oralement lors d'une rencontre, mais d'autres, n'ont pas le courage de le faire de cette manière. Ils déposent des lettres anonymes dans la boîte aux lettres de la mairie ou dans ma boîte personnelle. Ces courriers sont d'ailleurs très souvent à la limite du respect et portent des jugements de valeur inacceptables, car non fondés.

Lorsque l'on a des reproches à faire, soit on assume, soit on s'abstient.... !

Ces façons de faire mènent à tout, et souvent à la délation, de plus, elles ne nous aident pas à résoudre les problèmes, bien au contraire. Dorénavant, ces écrits seront détruits sans être lus car ils ne méritent aucune attention.

Je termine ce mot d'humeur en remerciant celles et ceux qui, avec la volonté de faire avancer le bien vivre ensemble, règlent leur différend entre voisins ou me signalent les dysfonctionnements qu'ils constatent, et surtout, en conseillant aux anonymes de faire preuve d'un peu de courage.

Bien cordialement
Le maire
Jacky Morel